

SERVICE À LA POPULATION

DEMANDE POUR CNI ET/OU PASSEPORT

DANS TOUS LES CAS VOUS DEVEZ FOURNIR :

<p>Formulaire de pré-demande</p>	<p><input type="checkbox"/> Faites une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS (www.passeports.ants.gouv.fr) et imprimez le récapitulatif de cette dernière reçu par mail pour le jour du rendez-vous.</p> <p><input type="checkbox"/> Si vous souhaitez faire un dépôt de demande à Castelnaudary, prenez rendez-vous sur le site de la ville : www.ville-castelnaudary.fr puis dans l'onglet menu/ Mairie, papiers d'identité et prendre rendez-vous.</p>	
<p>Photographies d'identité</p>	<p><input type="checkbox"/> 2 photos d'identité conforme (35*45mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpées, sans défaut ni pliure.</p>	
<p>Justificatif de domicile</p> <p>Si vous avez fait une pré demande et que vous avez validé la rubrique « Justif'adresse »*</p>	<p><input type="checkbox"/> 1 justificatif de domicile de moins d'un an au nom du demandeur (avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphonie, attestation assurance habitation, avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu...</p> <p>*Justif'adresse est une application de l'État. En cas de dysfonctionnement du site et pour traiter malgré tout le dossier, il est conseillé d'apporter un justificatif papier du domicile.</p>	
<p>Si vous êtes hébergé(e) ou enfant de plus de 18 ans résidant chez le parent</p>	<p><input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant,</p> <p><input type="checkbox"/> L'attestation d'hébergement remplie,</p> <p><input type="checkbox"/> La pièce d'identité de l'hébergeant.</p>	
<p>Timbres fiscaux à acheter sur www.timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac (Pas de vente sur place)</p>	<p><u>Pour un passeport :</u></p> <p><input type="checkbox"/> majeur :86€</p> <p><input type="checkbox"/> mineur de 15 ans et + : 42€</p> <p><input type="checkbox"/> mineur de moins de 15 ans : 17€</p>	<p><u>Pour une carte d'identité :</u></p> <p><input type="checkbox"/> 1^{ère} demande ou renouvellement : gratuite</p> <p><input type="checkbox"/> perte ou vol : 25€</p>
<p>Titre d'identité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si vous êtes titulaire d'un titre d'identité (carte ou passeport) même périmé, vous devez le présenter (original). ▪ Si vous êtes titulaire d'un passeport et d'une carte d'identité, il est conseillé de présenter les 2 documents à l'appui lors de votre demande. Cela peut faciliter la délivrance du titre demandé. 	

1^{ère} demande	<p>Si vous ne pouvez pas présenter un titre d'identité recevable (carte ou passeport même périmés), vous devez présenter selon votre situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> un acte de naissance original avec filiation de moins de 3 mois sauf si né(e) à l'étranger ou en France dans une commune raccordée au dispositif COMEDEC (dématérialisation des actes d'état civil). <input type="checkbox"/> Une preuve de votre appartenance à la nationalité française si votre acte ne permet pas de le déterminer (acte de naissance de Nantes indication des mentions marginales, obtention de la nationalité française). <input type="checkbox"/> Titre de séjour ou titre d'identité étranger. <input type="checkbox"/> Si document d'état civil étranger, présenter l'acte original et sa traduction effectuée par un traducteur assermenté. <input type="checkbox"/> Si apposition du nom d'époux, présentez une copie intégrale de l'acte de mariage.
Renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Présenter le jour du rendez-vous votre titre en original <input type="checkbox"/> Si apposition du nom d'époux, présentez une copie intégrale de l'acte de mariage.
Perte ou vol	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Déclaration de vol (gendarmerie) ou de perte (Mairie) <input type="checkbox"/> Dernier avis d'imposition <input type="checkbox"/> Attestation de sécurité sociale <input type="checkbox"/> Tout titre sécurisé en possession de l'utilisateur : Nouveau permis de conduire, CNI ou passeport en votre possession. <input type="checkbox"/> Timbres fiscaux (QR Code) en vente dans les bureaux de tabac, centre des impôts ou sur le site service-public.fr
Demandeur mineur	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt de dossier quel que soit l'âge. <input type="checkbox"/> Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt et au retrait de la carte d'identité et du passeport. <input type="checkbox"/> La pièce d'identité du mineur en cas de renouvellement <input type="checkbox"/> Pièces d'identité des deux parents <input type="checkbox"/> Jugement de divorce si autorité parentale exclusive ou garde alternée (+ justificatif de domicile de chaque parent) <input type="checkbox"/> Si parents non mariés (PACS, Union libre...) attestation parentale remplie par le parent non présent lors du dépôt de la demande en Mairie. <input type="checkbox"/> Livret de famille <input type="checkbox"/> Si une autre personne que les parents exercent l'autorité parentale, fournir la décision de justice.
Modification ou ajout d'un nom d'usage (majeur/mineur)	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Majeur : acte de naissance avec la mention concernée <input type="checkbox"/> Mineur : remplir l'attestation

L'Administration se réserve la possibilité de demander toutes pièces complémentaires nécessaires à l'examen du dossier. Les délais de délivrance, éventuellement indiqués lors du dépôt de la demande de titre, ne sont qu'indicatifs et n'engagent pas l'Administration. Les recherches induites par l'instruction de certains dossiers (1^{ère} demande, renouvellement suite à perte ou vol ...) sont susceptibles d'allonger ces délais.



Pour vous accompagner dans vos démarches :

Maison France Services – 9 Boulevard Lapasset – 11400 Castelnaudary

☎ 04 11 98 01 65

Hôtel de Ville – Cours de la République – BP 1100 6 11491 Castelnaudary Cedex

www.ville-castelnaudary.fr